

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse :
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste. 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau 3.50
 par la poste, franco 4.—
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.
 Pour l'étranger : les frais de port en sus.

PRIX DES ANNONCES :

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
 3 de 1 à 7 75 à 1 fr.
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par inser-
 tion.
 Une remise pour les annonces est accordée aux
 abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — MAI 1865.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.							CHAUMONT.													
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.					Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.		
3	15,8	6,0	24,8	722,62	—	S.-O.	Faible.	Clair.	Couvert dans la soirée.	1,928	1865	12,9	7,0	—	668,1	0	S. var.	Faible.	Clair.	Ciel partie couv. pl. au N.-O. à 3 h.
4	17,2	8,6	26,3	721,16	—	S.	id.	Couvert.	Nuag. tr.-légers. Halo lun. à 8 h.	1,930	1865	14,5	7,0	—	667,0	0	id.	Faible.	id.	Ciel rouge vers 4 h. m. Mont-Blanc.
5	18,1	7,5	25,5	720,00	—	S.-O.	id.	id.	Alpes Bernoises à peine visibles dans l'après-midi.	1,940	1865	16,1	—	—	666,0	0	S.-O.	Moyen.	Nuag.	Coup de tonnerre au N.-O. à 5 h.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 4 mai.

FAILLITES.

1. Faillite du citoyen Henri-Hubert-Sébastien Dorweiler, originaire de Rotterdam, marchand-tailleur, demeurant à la Chaux-de-Fonds. Les créanciers dudit Dorweiler sont requis: 1° de faire inscrire leurs titres et prétentions contre ce failli, dès le 4 mai 1865 au 5 juin suivant, ce dernier jour les inscriptions seront closes à 9 heures du matin; 2° de se présenter à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le 9 juin 1865, à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions.

2. Faillite de la masse du citoyen Henri-Alexis Jeanneret, fils de Henri, fabricant d'horlogerie, demeurant aux Ponts. Tous les créanciers ou intéressés à la masse en faillite dudit Jeanneret sont invités: 1° A faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe du tribunal civil du district du Locle, dès le vendredi 5 mai 1865 au samedi 3 juin suivant, ce dernier jour jusqu'à 6 heures du soir. 2° A se présenter devant le tribunal civil du district du Locle, qui siégera à l'hôtel de ville du Locle, le vendredi 9 juin 1865, dès les 9 heures du matin, pour procéder à la liquidation des titres.

TUTELES ET CURATELLES.

3. La justice de paix de la Chaux-de-Fonds a nommé un curateur à Mad. Evodie Matile, fille de Henri Matile, propriétaire à la Chaux-de-Fonds, en la personne de son cousin le citoyen Charles-Henri Matile, aussi propriétaire à la Chaux-de-Fonds.

4. A la demande de madame Rose-Elisabeth Pellaton née Huguenin-Bergenat, veuve de David-François Pellaton, domiciliée à la Chaux-de-Fonds et précédemment près Travers, la justice de paix de Travers lui a nommé un curateur en la personne du citoyen Etienne Ramseyer, agriculteur près Travers.

Publication concernant l'entrée en vigueur des traités et convention entre la Suisse et la France.

5. Au nom du Conseil fédéral suisse, la Chancellerie fédérale informe le public que d'après une communication du ministre suisse à Paris, du 10 courant, les traités et conventions conclus le 30 juin de l'année dernière entre la Suisse et la France seront exécutoires dès le 1^{er} juillet prochain, en même temps que le traité de commerce conclu le 2 août 1862 entre la France et la Prusse.

Publications municipales.

RÈGLEMENT

POUR LES SAGES-FEMMES pensionnées par la Municipalité de Neuchâtel.

ARTICLE 1. Les sages-femmes pensionnées par la Municipalité de Neuchâtel prennent, par le fait de leur acceptation de ces fonctions, l'engagement de prêter gratuitement leur ministère aux femmes indigentes domiciliées dans le ressort municipal et qui sont dans le cas de requérir leurs soins.

ART. 2. Le Conseil municipal fixera chaque année par un arrêté spécial:

- Le nombre et la personne des sages-femmes pensionnées.
- Le chiffre de la pension qui sera payée à chacune d'elles.
- La partie de la circonscription ou de la population municipale à laquelle chacune des sages-femmes pensionnées sera plus spécia-

lement appelée à donner ses soins.

ART. 3. Toute infraction à l'engagement prévu à l'article 1^{er}, comme toute plainte reconnue fondée, peuvent entraîner de la part du Conseil municipal le retrait immédiat de la pension vis-à-vis de la titulaire en défaut.

ART. 4. Le présent Règlement sera publié et un exemplaire en sera remis à chacune des titulaires.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil municipal, à Neuchâtel, le deux mai mil huit cent soixante-cinq.

Au nom du Conseil municipal,
 Le Président, Le Secrétaire,
 Eugène BOREL. Eugène PIAGET.

La Direction de police porte à la connaissance du public, qu'en exécution du Règlement ci-dessus, le Conseil municipal a désigné comme sages-femmes pensionnées pour l'année 1865:

M^{lle} Cécile Petitpierre (rue du Château, n° 1), spécialement pour la population française de la ville et des faubourgs;

M^{me} Muller (rue de l'Hôpital, n° 5), spécialement pour Chaumont, les environs et la population allemande de la ville;

M^{me} Mélanie Pernet (Serrières n° 8), spécialement pour Serrières et le Suchiez.
 Neuchâtel, 5 mai 1865.

Le Directeur de police,
 Eugène BOREL.

La Direction de police avise le public qu'à l'avenir, en cas de sinistre hors de ville, l'alarme sera donnée au moyen de la cloche du temple du bas, que l'on fera sonner par tintements irréguliers.

Neuchâtel, le 5 mai 1865

Le Directeur de police,
 Eugène BOREL.

IMMEUBLES A VENDRE

7. A vendre, de gré à gré, une bonne maison bien bâtie, située dans le plus beau quartier du village de Colombier, avec un jardin d'agrément attenant. Le prix n'en serait pas élevé en proportion de l'importance de l'immeuble, et il pourrait être accordé des facilités pour le paiement. S'adr. pour informations, à MM. les notaires Baillet et Jacot, à Boudry.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Jeudi 11 mai, à 9 h. du matin, on mettra en vente aux enchères, sur la place Purry, des bois-de-lit, tables, bancs, chaises, armoire à glace, lits d'enfant, armoires, commodes, tables de nuit, etc.

A VENDRE.

A vendre ou à échanger contre du vin blanc, environ 2500 pots fédéraux vin rouge de Neuchâtel 1862 et 500 pots vin rouge de 1863; le tout de première qualité. S'adr., pour les échantillons, à J. Spichiger, tonnelier, au Neubourg, et pour les conditions, à M. Adolphe de Pury, rue de l'Hôpital 9, à Neuchâtel.

10. A vendre, pour cause de départ, un excellent potager presque neuf, pour un ménage de 10 ou 12 personnes, avec bassin de fer-blanc. S'adresser au faubourg n° 54, rez-de-chaussée.

Vins à vendre:

En bouteilles: blanc 1859,
 rouge 1856, 1857, 1859
 et 1861.

En pièces: blanc 1865, qualité supérieure,
 rouge 1861,
 dito 1862, de deux qual.
 dito 1863, plusieurs pièces.

Une pièce rouge 1862, de 1^{er} choix, sera dé-cavée courant mai. S'adr. à M. Louis Bovet, propriétaire, à Areuse, près Colombier.

JEAN KREBS, rue St-Honoré, prend la liberté de recommander au public le joli choix d'articles pour dames qu'il a reçu dernièrement.

Mérimos, popelines, mohairs, poil de chèvre, indiennes, etc., crinolines et cages américaines.

Plus, un solde de popelines et barèges à un prix très-avantageux.

Confection sur mesure pour messieurs.

ATTENTION!

Jämes Martin, tapissier, récemment établi pour son compte, ruelle des Halles 5, peut dès à-présent se charger de toutes espèces d'ouvrages, soit chez lui soit chez les particuliers. Il s'efforcera constamment de mériter par un travail consciencieux la confiance qu'il sollicite.

Machines à coudre.

Système Weehler et Wilson, dites arriè-re-point, perfectionnées et garanties.
 Prix fr. 150.

Dépôt chez Mlle Louise Helg, au Panier fleuri, à Neuchâtel.

ARTICLES POUR MILITAIRES.

Passementerie pour confection pour Dames et Messieurs.

Articles pour meubles.

C.-F. BRAUN

rue du Seyon.

Grand assortiment de hautes nouveautés pour garnitures de confection pour dames.

16. Du bon vin rouge à 40 c. la bouteille, au magasin d'épicerie au bas de la rue du Château.

Marchandises au grand rabais.

On continue chez JULES NORDMANN, place du Marché, la vente au rabais de tous articles pour robes ainsi que des confecti-
 ons, châles et rubans.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES:

Indienne depuis 85 c.; toile de coton depuis 70 c.; mandarine depuis 90 c.; jaconas et barège depuis 70 c.; beaux manteaux d'été depuis fr. 8.50; châles depuis fr. 2.50; jupons depuis fr. 5; foulards depuis fr. 1.50; Mousseline laine depuis fr. 1; fantaisies diverses depuis fr. 10 la robe.

MAGASIN DE PELLETERIES

ET DE CHAPELLERIE

rue du Temple-neuf, 24.

JULES GRUNER

Prévient son honorable clientèle de la ville et des environs, qu'il a reçu un grand choix de chapeaux de soie noire, chapeaux de feutre, haute nouveauté en paille en tout genre, casquettes, bretelles, bandages, etc. Le tout à des prix très-modérés.

Contre une légère rétribution, il se charge de la conservation des pelletteries pendant l'été, contre les gerces.

DÉPÔT DE LIQUEURS FINES

D'AMSTERDAM,

De la fabrique de van Zuylenkom, Le-vert & C^o, médailles aux expositions des Pays-Bas, de Londres, Paris et Metz: curaçao, anisette, persicot, marasquin, crème de vanille, sirop de punch, élixir stomacal, schiedam, genièvre. S'adr. à L. Barbier, rue des Moulins, 20, au premier.

20. Les propriétaires de maisons situées dans les montagnes, qui désireraient les faire couvrir en clavins, à des prix raisonnables, sont priés de s'adresser à Jacob Steiner, chez M. Cornu, aubergiste à Dombresson (Val-de-Ruz). Lettres affranchies.

ACHILLE MORIGGI,

fondeur d'étain, rue des Chavannes, 19, 1^{er} étage, prévient l'honorable public de la ville et de la campagne, qu'il est toujours bien assorti de tous les objets en étain concernant sa profession, tels que plats, assiettes, soupières, théières, cuillères à servir, à soupe et à café, en étain et métal anglais. Chandelières, lampes, gobelets, sorbetières pour faire les glaces, limes en zinc pour polisseuses de roues et d'aciers. Bouilloires en plomb pour monte de boîtes, seringues de tous les n^{os} et garanties, et beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long. Prompte réparation de gazogènes ou appareils pour faire soi-même l'eau gazeuse. Etamage très-solide et tous les jours. Achat et échange du vieil étain. Ouvrage soigné et prix modiques. Pour les personnes qui en feront la demande, il se rendra à domicile.

Pour cause de départ, chez M. le colonel Thornbury, Boine, n° 2, à vendre un bon piano presque neuf, avec garantie, fr. 700, et un très-joli modèle de vaisseau, fr. 20.

CONFISERIE d'Adolphe LEHMANNDepuis lundi, **Glaces** tous les jours.**Atelier de mécanicien à vendre à Neuchâtel.**

Par suite d'autres engagements on vendra par voie d'enchères publiques, tous les outils d'un établissement de mécanicien, soit: un grand tour système anglais avec 46 roues d'engrenage, un grand tour avec support fixe et 5 plaques, trois autres tours plus petits; une machine à étamper, une dite à raboter, un grand volant en fonte monté, 9 étaux, une bascule romaine, trois enclumes, soufflet, marteaux et pinces de forge, une certaine quantité de fers et fontes, filières avec tarraux; équerres, limes, un établi de menuisier avec ses outils et quantité d'autres outils dont le détail serait trop long. Il y a des moulins à malt, une machine à couper le papier, de grandes chaudières en cuivre et en fonte, des balances, des presses à copier et à timbrer, des robinets en laiton, des pompes à eau, des tuyaux de fontaine en fonte et en plomb, et une quantité d'articles de magasin de diverse nature.

Les enchères auront lieu en bloc ou par partie, à l'Evole, n° 9, à Neuchâtel, les mardi 9 et mercredi 10 mai 1865 dès les 9 heures du matin.

L'atelier est également à louer; on peut prendre connaissance des conditions et d'autres renseignements dès à présent à l'Evole, n° 7, chez Joseph Ziegler.

Le soussigné rappelle aux soldats d'infanterie ainsi qu'aux carabiniers, qu'il transforme les vieilles gibernes, weidsacs et baudriers à la nouvelle ordonnance, promettant une prompte exécution. Il vend ou échange contre de vieilles gibernes et baudriers, des gibernes neuves ou transformées à l'ordonnance. On trouve toujours chez lui des boutillons d'ordonnance, et des ceinturons de cadets, de toutes grandeurs. Antoine Hotz, sellier, rue St-Maurice.

A vendre, à Neuchâtel, un fonds et atelier de chaudronnier en activité depuis plusieurs années, composé d'outillage, fournitures, marchandises brutes, dites confectionnées. S'adr. à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

Papeterie Jean Niggli.

Fournitures pour tireurs, telles que toile, bletz, cartons ronds de toutes grandeurs, papier noir, etc.

CHEZ ANTOINE HOTZ, sellier-carrossier, rue St-Maurice, à Neuchâtel.

A vendre, un phaëton à 2 bancs, neuf, très-bien établi et très-léger, pour un ou deux chevaux. Voitures à glaces, à deux chevaux, de rencontre mais comme neuves. Une petite voiture, façon américaine, à deux places, excessivement légère, ne pesant que 250 livres. Plusieurs chars à brecette, nouvelle façon, couverts et non couverts, neufs et de rencontre. Des chars-à-bancs neufs, à trois places, dernier genre. Chars-à-bancs de rencontre, à trois et deux places, avec glaces et en très-bon état. Chars à brecette ordinaires, avec bancs et mécanique. Des chars d'enfants de tout prix, neufs et de rencontre; plusieurs paires de harnais pour un et deux chevaux. Des malles de toutes grandeurs et de tous prix, pour messieurs et dames; cartons de chapeau, ronds et carrés. Articles de voyage de tout genre, et grand assortiment de sacs de voyage pour dames, sacs de nuit, sacs d'écoliers à tous prix.

On fabrique sur commande et on répare tout ce qui a rapport à la sellerie; il se charge de toutes les réparations de voitures, exigeant soit le maréchal, le carrossier, le charron, le peintre ou le sellier, connaissant tous ces ouvrages fond. Il promet une exécution prompte et des prix des plus modérés.

Chez messieurs les libraires de la ville:
Les élections cantonales de 1865
Ce qu'elles doivent être
APPEL
à tous les **Électeurs modérés**
Prix: 10 centimes.

CHAMPAGNE FRANÇAIS Le dépôt de ce vin de champagne est autorisé de le livrer à raison de fr. 4 la bouteille, par telle quantité que l'on désirera; on le portera à domicile. S'adr. à la boulangerie Fornachon, à Neuchâtel.

Papeterie Jean Niggli.**FEU D'ARTIFICE DE SALON ET DE PROMENADE,**

Recommandable non-seulement pour ses brillants effets, mais aussi par la propriété qu'il possède seul, d'être absolument **sans danger**.

Ce nouveau produit prend toutes les formes accessibles à l'art de l'artificier et a de plus l'avantage de se prêter à des fêtes de famille et de transporter dans les salons un plaisir dont jusqu'à présent on n'avait pu jouir qu'en plein air.

Les pièces d'artifices suivantes, qui doivent leurs noms à leur ressemblance avec les corps célestes, tels que:

LES MÉTÉORES, LES COMÈTES, LES ÉTOILES FILANTES,

en outre, les **fidibus de Bengale**, et même les pièces plus importantes, telles que:

Pots à feu, chandelles romaines, pluie de diamants, soleils fixes ou tournants, pyro-palmes d'Orient, éclairs de salon, pistolets pour dames, peuvent être tirés **sans danger** dans une chambre et tenus tout simplement dans la main tandis qu'on les allume avec un cigare.

En outre les plus belles **FLAMMES DE BENGALE**, brûlant sans produire de fumée ou d'odeur désagréable, et avec couleurs les plus diverses sans aucun danger de combustion spontanée.

Les pièces dont se compose ce feu d'artifice se vendent soit à part, soit en collection dans des étuis de prix différents.

JACQUES ULLMANN,

Rue du Seyon, n° 6.

Par suite de son changement de commerce, on trouvera chez lui,

AU GRAND RABAIS

les articles suivants: un grand et beau choix de **robes** poil de chèvre, double largeur, valant fr. 2 l'aune, à fr. 1.55; **orléans noir** à fr. 1 l'aune et au dessus; mandarine, alpaca, reps, mérinos noir, popeline noire pure laine, valant fr. 7 à fr. 4.50 l'aune.

Un grand choix d'étoffes nouveauté pour robes.

Châles tapis, depuis fr. 20, châles noirs et tartans.

Draperie, toilerie, cotonnerie, nappage, serviettes, essuie-mains.

De plus un grand assortiment d'**habillements confectionnés** pour hommes et confections sur mesure

De la bonne plume pour lits, valant fr. 5.50 la livre à fr. 2.25. Coton pour lits, valant fr. 6 à fr. 4 la livre.

Le public est instamment prié de profiter de cette unique occasion d'acheter de bonnes marchandises à bon marché.

**MAGASIN DE CHAPELLERIE,**

RUE DE L'HOPITAL, près de l'hôtel-de-ville.

Fréd. Bauschatz, pelletier, prévient son honorable clientèle de la ville et des environs, qu'il a reçu un grand choix de chapeaux de cérémonie, feutre, haute nouveauté; casquettes en tout genre; bas élastiques LePerdriel de Paris, pour varices; bandages fins et ordinaires; le tout à des prix très-modérés.

Il se charge de la conservation des pelletteries pendant l'été, contre les gerces.

Pour satisfaire à maintes demandes qui ont été faites, on avise le public que, pour quelques jours encore, les marchandises en **rideaux, mousselines et broderies de St-Gall**, qui restaient dans le magasin **rue du Château n° 2, maison Tagmann**, ont été transportées dans une chambre au rez-de-chaussée de la maison n° 4, à côté de la tour de Diesse; entrée par l'allée. — Toujours au grand rabais tous les articles, principalement des coupons.

On peut aussi s'adresser au magasin d'épicerie de Mad. Montandon, même maison.

GYPSE DE PRÉ de Soleure, chez M. Edouard Bovet.

ENGRAIS.

Le soussigné, seul représentant pour le canton de Neuchâtel de messieurs Wicky et Castella, à Fribourg, fabricants de l'engrais naturel pulvérisé désigné sous le nom de **Fécondine**, a l'honneur de prévenir messieurs les propriétaires de vignes et agriculteurs qu'il a établi un dépôt du dit engrais chez

MM. L.-F. Lambelet, à Neuchâtel, et

Ch. Pattus, aubergiste, à St-Aubin.

Les prix de vente sont:

Fr. 11 le quintal pris à Neuchâtel, par tonneaux de 3 à 400 livres, emballage gratis.

Fr. 12 le quintal pris à St-Aubin, par tonneaux de 3 à 400 livres, emballage gratis.

Messieurs les dépositaires donneront aux acheteurs tous les renseignements nécessaires concernant cet engrais.

E BERTHOUD-RAUCH,
Romont (cant. de Fribourg).

ON DEMANDE A ACHETER.

37. On demande à acheter d'occasion, une cheminée à la Désarnod, de 4 pieds de large sur 5 pieds de profondeur. S'adr. à M. Alcide Nicolet, Hôtel du Faubourg.

A LOUER.

58. A louer, pour la St-Jean, un appartement à la Coudre, consistant en 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adr. à M^{mes} de Pury, au dit village.

59. A louer un petit logement d'une chambre, etc., maison Rosalaz, n° 5, à la Colombière. S'adr. à M. Apothélos, à la dite maison.

40. A louer, à Peseux, pour la St-Jean, un appartement au soleil levant, d'où l'on jouit d'une vue très-étendue sur le lac et les Alpes, composé de deux chambres, deux mansardes, cuisine, bûcher, cave, jardin et les dépendances nécessaires. S'adr. à Samuel Roulet, ébéniste, à Peseux.

41. A louer, à l'année ou à la belle saison, dans une maison située au centre du village de Coffrane, un appartement ayant vue du côté du soleil levant, verni et remis à neuf, se composant d'une chambre avec cabinet, cuisine et des dépendances. S'adresser à dame Elise veuve Magnin, au dit Coffrane.

CAMPAGNE A LOUER,

à l'année ou pour l'été seulement. La maison de maîtres de la campagne de la Prise-Imer, près Corcelles S'adresser sur les lieux au gardien ou au fermier, et pour traiter, à M. André Robert, à Mathod, par Yverdon.

45. A louer pour tout de suite, une chambre meublée, au Tertre, n° 10. S'adresser au second.

44. A louer, de suite, à un ou deux messieurs, une belle chambre meublée. S'adr. rue du Musée, n° 4, à droite.

45. A louer, pour la St-Jean, un appartement situé au faubourg, composé de cinq chambres, chambre de domestique, mansarde, chambre à serrer, cave et bouteiller. S'adresser à M. Louis Reuter, au faubourg.

46. A louer, pour le 10 mai, une jolie chambre meublée pour un monsieur de bureau. S'adresser à Mme veuve Bracher, Grand'rue, 14, au magasin.

47. On offre à louer de suite ou pour le 1^{er} juin, une chambre avec alcôve, de préférence non meublée. S'adresser à la brasserie Vuille, n° 26, 1^{er} étage.

48. A louer de suite, pour un monsieur, une chambre meublée. S'adresser rue St-Honoré n° 14, 5^{me} étage, à droite.

49. A louer, de suite, une belle chambre meublée, rue du Seyon, n° 2.

Un joli petit magasin à louer de suite si on le désire. S'adr. à M. Michel, passementier. A vendre plusieurs belles vitrines.

Mme Hippenmeyer, faubourg des Rochettes, n° 25, offre encore quelques chambres meublées à louer.

52. Pour la Saint-Jean, un appartement de deux chambres et un cabinet, cuisine, cave et autres dépendances, au second étage de la maison n° 4 de la rue Neuve des Poteaux.

55. A louer, pour tout de suite, une chambre meublée pour un monsieur. S'adresser au faubourg de l'Hôpital, n° 40, au 1^{er}.

54. On offre à louer de suite, à un ou deux étudiants ou employés de bureau, deux chambres contiguës et indépendantes, formant salon et chambre à coucher, confortablement meublées et dans une situation agréable. S'adresser faubourg de l'Hôpital, n° 44, 2^{me} étage.

55. A louer, pour la St-Jean, au quartier de Vieux-Châtel, situé entre la gare et le faubourg, le 5^{me} étage de la maison n° 5. Cet appartement est composé de cinq pièces, avec cuisine et dépendances. S'adresser à M. le professeur Desor ou à MM. Maret-Ritter et C^o.

ON DEMANDE A LOUER.

56. On demande à Neuchâtel un appartement de 5 à 7 pièces, pour Noël. S'adr. au bur. de cette feuille, par lettre aux initiales M. G.

57. On demande à louer pour une personne seule, dans les environs des Terreaux, un petit logement de deux chambres, cave et les dépendances. S'adr. à M. Traub, père, rue des Epancheurs, 7, au 1^{er}.

OFFRES DE SERVICES.

58. Une Fribourgeoise, 20 ans, forte et robuste, cherche pour la fin de ce mois une place de servante ou de bonne; elle sait faire un ordinaire et tous les ouvrages d'un ménage. S'adr. à Mad. Sotta, au restaurant, rue St-Honoré.

59. Deux jeunes filles allemandes, qui peuvent produire des attestations de fidélité et moralité, aimeraient se placer comme bonnes d'enfant, et apprendre en même temps le français. Elles pourraient entrer de suite. S'adr. chez Elise Rellstab, Grand'rue 9, au rez-de-chaussée.

60. Une bernoise recommandable, d'âge mûr, bonne cuisinière et connaissant bien tout ce qui concerne la tenue d'une bonne maison, cherche une place de cuisinière ou de domestique pour tout faire. Elle pourrait, au besoin, entrer tout de suite. S'adr. au bureau de cette feuille.

61. Une bonne servante, qui sait très-bien conduire un ménage et qui est porteuse de bons certificats, désire se placer chez de braves gens. S'adr. chez Mme Ott, Grand'rue, 14, au 1^{er}.

62. Une jeune allemande de 19 ans désire se placer pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. rue de l'Hôpital, n° 14, 2^{me} étage.

63. Un jeune homme, âgé de 18 ans, muni de bons certificats, désire trouver une place dans la Suisse française, de préférence dans le canton de Neuchâtel, pour travailler à la campagne. On est prié d'adresser les lettres à Chrétien Habbegger, à la Riedern, près Bümplitz (Berne).

64. Une jeune personne de 22 ans, très-recommandable sous tous les rapports, désire trouver un service de femme-de-chambre, à la ville ou aux environs. Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} Rosselet-d'Ivernois, à la cure de Cortaillod.

65. Une demoiselle de la Suisse allemande, qui connaît parfaitement l'état de tailleur et sait repasser, cherche une place dans une bonne famille comme femme-de-chambre ou bonne d'enfant. S'adr. au bureau d'avis.

66. Une Badoise parlant le français, âgée de 50 ans, cherche pour la St-Jean une place de bonne cuisinière. Elle a des certificats. S'adr. au bureau d'avis.

67. Deux Soleurois, 22 et 25 ans, connaissant bien tous les travaux de la campagne, sachant soigner et conduire les chevaux et les vaches, aimeraient se placer le plus tôt possible dans ce canton. Ils ne parlent que l'allemand et sont porteurs de bons certificats. S'adr. à l'hôtel de la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

68. Une jeune fille de 19 ans cherche à se placer de suite comme bonne d'enfant. Elle parle les deux langues. S'adr. au bureau de cette feuille.

69. Une jeune fille bernoise, 17 ans, parlant un peu le français, qui sait coudre et tricoter, aimerait entrer de suite comme servante ou bonne chez des personnes respectables. S'adr. chez M. Louis-Constant Tissot, faubourg, 48, Neuchâtel.

70. Une personne allemande recommandable désire trouver dès-maintenant une place pour faire une bonne cuisine ordinaire ou pour femme de chambre. S'adresser à M^{me} Speicher, rue des Moulins, 55.

71. Une bonne cuisinière cherche à se placer pour la St-Jean. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

72. On demande pour l'Allemagne une personne d'environ 20 ans, pour première bonne, fr. 300 de gages et le voyage payé d'avance. S'adr. à Mad. Caroline Perret, à Cormondrèche.

73. On demande pour Dôle, de suite ou dans quinze jours ou un mois, une bonne cuisinière, bien recommandée, d'un âge mûr. On payera **trois cents francs** et le voyage. S'adr. à M. Prince-Wittnauer, magasin Borel-Wittnauer.

74. On demande, pour de suite, une fille robuste, pour aider dans un ménage et soigner des enfants. S'adr. au bureau d'avis.

75. On demande pour une auberge dans un village près de Neuchâtel, une fille sachant faire la cuisine. S'adr. au bureau du journal.

76. On demande pour la St-Jean ou le 25 juillet, une première femme de chambre, connaissant très bien le service, sachant faire les robes et le fin blanchissage. S'adresser chez M. T. Bosson, au faubourg.

77. On demande pour la St-Jean, dans une campagne près de la ville, un domestique jardinier, homme de confiance, sachant soigner un cheval et une vache. S'adr. au bureau de cette feuille.

78. On demande pour de suite une cuisinière; des certificats sont nécessaires. S'adresser à l'hôtel du Guillaume Tell, à Colombier.

On demande dans une famille protestante en Lombardie, pour femme-de-chambre, une jeune fille de parents pauvres mais honnêtes, ou orpheline, âgée de 16 ans, sachant bien coudre et passablement repasser et pouvant présenter de très-bonnes recommandations, sans lesquelles il serait inutile de se présenter chez M^{me} Jeklin, Vieux-châtel 7, 2^{me}, de 2 à 5 heures, pour les renseignements.

80. On demande pour l'Autriche, une bonne d'enfants allemande, qui ait de l'expérience. Inutile de se présenter sans de parfaites recommandations. S'adr. à Mad. de Perrot-Morel, aux Terreaux.

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

81. On a perdu, mardi passé, entre Neuchâtel et Auvignier, un **cachet en or**. La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre au bureau d'avis, contre récompense.

82. Trouvé un **parasol**, il y a quelques jours, près du Mail. Le réclamer au bureau d'avis.

83. On a perdu en ville, dans la journée de mardi 2 mai, une chaîne en or avec clef et médaillon. La personne qui l'aura trouvée est priée de la remettre au bureau d'avis contre récompense.

84. Il a été oublié lundi 1^{er} mai, dans le magasin de M^{me} veuve Rognon, Place du marché, de l'argent que l'on peut réclamer contre les frais d'insertion.

85. Oublié, lundi 1^{er} mai, dans un wagon de 5^{me} classe du train du soir, un sac en peau noire renfermant une clarinette en ré dièse. Prière de la renvoyer, contre récompense, au bureau des postes, à la Chaux-de-Fonds.

86. On a perdu, dans la matinée de vendredi 21 courant, dans une des rues de la ville, un **bonnet en tulle noir**. Le rapporter, contre récompense, faubourg de l'Hôpital, n° 3.

AVIS DIVERS.

Société de la salle des concerts.

A teneur de l'article 10 des statuts, l'assemblée générale des actionnaires de la Société de la salle des concerts, est convoquée pour le jeudi 18 mai, à 11 heures, dans la petite salle.

ORDRE DU JOUR :

Reddition des comptes de 1864.

Conformément à l'art. 12, les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire porteur de leur procuration.

Le COMITÉ.

BONNE OCCASION pour 2 ou 3 jeunes garçons, d'entrer chez un régent au canton de Berne, pour apprendre l'allemand. Vie de famille et prix très-raisonnable. S'adresser à M. Fritz Weber, épiciier, à Neuchâtel, ou directement à M. U. Egli, régent, à Wangen-Ried, canton de Berne.

Messieurs les membres de la Société des **Mousquetaires** de Corcelles et Cormondrèche, sont informés qu'une assemblée générale de la société aura lieu jeudi prochain 11 mai, à 8 heures du soir, dans la salle du collège communal.

Au nom de la société.

Le président.

MISSION INTÉRIEURE.

L'assemblée annuelle de la Société de mission intérieure aura lieu, Dieu voulant, mercredi 10 mai, à 4 1/2 heures, à la chapelle des Terreaux. La réunion de la commission aura lieu à l'issue de l'assemblée générale et dans le même local.

On demande, pour de suite, une apprentie blanchisseuse. Conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.

FOIRE A MONTMOLLIN.

La Commune de Montmollin annonce au public qu'ensuite d'une autorisation du Conseil d'Etat, elle a établi une foire annuelle, fixée au 22 mai de chaque année.

Cette localité étant avantageusement située entre deux districts agricoles, le comité espère que cette foire sera bien revêtue.

Toute personne qui se présentera avec du bétail sur l'emplacement de la foire de 1865, recevra un **bon** de un quart de pot de vin par chaque pièce de bétail. **Le COMITÉ.**

91. Le citoyen Charles Bardet, couvreur, nouvellement établi à Boudry, se recommande à toutes les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance; il s'efforcera, par son travail, de mériter la confiance qu'il sollicite.

92. On cherche, pour apprentie, une jeune fille de 15 à 14 ans sachant un peu coudre. Elle recevrait un petit paiement dès le commencement. S'adr. à C.-F. Braun, passementier, rue du Seyon.

L'hôtel de la Croix-fédérale, à Serrières, fermé pendant 18 mois, vient d'être rouvert par M. Fritz Balmer, qui le desservira dorénavant. Il se recommande en conséquence au public. On y peut loger, et on pourra se faire servir à manger à toute heure. Prix modérés et réception amicale. **Billard** pour les amateurs. — Le même prendrait quelques pensionnaires pour la table et la couche. — M. Fritz Balmer invite un charcutier à venir s'établir pour son compte au rez-de-chaussée de son hôtel. Au besoin il pourrait le loger.

94. On offre de prêter la somme de 1000 fr.; inutile de se présenter si l'on ne peut donner une garantie suffisante. S'adr. au bureau d'avis.

95. Une maîtresse tailleur et lingère demande une jeune fille sachant très-bien coudre. S'adresser rue Fleury, n° 20.

96. Un jeune homme de ce canton parlant les deux langues, bien au fait de la tenue des livres et de la comptabilité, et pouvant fournir de bonnes recommandations, désirerait trouver une place de commis dans un bureau. S'adr. franco au bureau d'avis.

97. On demande, pour de suite, une bonne polisseuse de boîtes. S'adresser à Mad. veuve L'Eplattenier, à St-Blaise.

Madame Cornu-Muller, au Prehl près Morat, continue comme par le passé à recevoir des pensionnaires qui désirent passer la belle saison à la campagne et prendre le chaud-lait. S'adresser pour de plus amples informations, à M^{me} Giseler, à Neuchâtel.

Le service religieux qui se fait chaque mois dans la chapelle de l'hôpital Pourtalès, aura lieu dimanche 7 courant, à 9 heures du matin.

AVIS. Le soussigné, fils de feu David à Neuchâtel, ayant retenu de ce dernier la chaudière et accessoires pour passer la plume à la vapeur, avise le public que l'on peut remettre celle que l'on désire faire nettoyer, à son dépôt, rue Fleury 2, chez M. Daniel Etienne, où les commissions seront promptement exécutées.
Aug. Bovet, tapissier à Morat.

CHANELAZ.

L'établissement, qui entre dans sa sixième année d'existence, et qui a été augmenté cette année, est ouvert pour cures d'eau froide, de bains minéralisés, de bains de lac et de rivière, de bains de vapeur humide, éminemment actifs dans le traitement des rhumatismes. Il reçoit également les personnes qui désirent faire un séjour à la campagne, des convalescents et des malades.

De nouvelles installations permettent de recevoir confortablement les personnes, familles et sociétés qui veulent passer la journée à la campagne.

Ecuries et remises nouvelles pour chevaux et voitures.

Compagnie du chemin de fer Central-Suisse.
Emprunt de 1854 & 1855.

Tirage au sort des obligations; proposition de conversion.

Le 10 octobre de l'année courante, la vingt-cinquième partie des emprunts de 1854 et 1855, de 4, 5, et 5 millions, ensemble 12 millions, sera, conformément aux conditions mentionnées sur les obligations mêmes, remboursée par 480,000 fr., comme suit:

480 obligations à fr. 500	Fr. 240,000
37 " à " 5000	" 185,000
	Soit Fr. 425,000

par voie de tirage au sort, et

10 obligations, n ^{os} 3156 à 3157, à fr. 500	Fr. 5000
10 " n ^{os} 3821 à 3830, à " 5000	" 50000

Fr. 55,000

pour lesquelles l'échéance de remboursement a été fixée d'avance, lors de leur émission, au 10 octobre prochain.

Fr. 480,000

Les obligations dont les numéros suivent sont sorties au tirage effectué par devant notaire public.

Obligations à fr. 500

478	1114	1967	2695	3794	5249	6107	6804	8134	8903	9752	11042	12412
497	1123	1998	2742	4266	5264	6132	6854	8138	8906	9766	11081	12426
518	1130	2003	2751	4285	5283	6133	6861	8146	8948	9801	11082	12443
569	1134	2013	2753	4315	5313	6145	6878	8160	8984	9811	11088	12477
588	1130	2016	3331	4338	5317	6172	6892	8161	8995	9812	11133	12490
590	1134	2020	3334	4350	5341	6190	6900	8176	8996	9856	11135	12537
621	1168	2056	3347	4371	5351	6216	6940	8185	9044	9860	11231	12590
631	1181	2079	3348	4382	5362	6227	6963	8217	9114	9873	11257	12628
657	1191	2120	3351	4411	5364	6255	6978	8218	9135	9888	11265	12673
660	1194	2135	3368	4503	5390	6287	6993	8223	9180	9917	11304	12675
692	1235	2176	3375	4505	5420	6292	7069	8242	9211	9922	11305	12695
697	1243	2185	3377	4549	5421	6295	7102	8281	9217	9957	11307	12701
723	1245	2188	3385	4571	5463	6316	7116	8349	9234	9979	11314	12706
815	1259	2227	3394	4572	5492	6332	7125	8352	9272	10033	11374	12755
819	1264	2234	3410	4576	5522	6336	7144	8396	9304	10075	11422	12762
823	1282	2289	3415	4584	5542	6343	7280	8423	9311	10151	11448	12772
826	1296	2298	3452	4592	5629	6363	7600	8426	9314	10221	11478	12806
833	1341	2344	3458	4600	5667	6383	7609	8451	9332	10258	11490	12810
840	1360	2359	3477	4605	5675	6419	7643	8461	9336	10303	11544	12847
852	1393	2364	3485	4613	5700	6431	7645	8471	9359	10318	11608	12903
890	1394	2372	3495	4628	5729	6435	7717	8486	9398	10404	11631	12926
893	1420	2400	3496	4642	5743	6448	7743	8503	9405	10433	11655	13018
982	1436	2406	3509	4648	5754	6465	7770	8506	9407	10447	11670	13094
994	1453	2415	3514	4660	5771	6474	7878	8514	9409	10483	11711	13103
1015	1458	2416	3521	4669	5787	6561	7880	8558	9413	10512	11736	
1021	1461	2420	3525	4746	5825	6562	7902	8565	9432	10612	11792	
1030	1468	2437	3548	4813	5847	6573	7912	8593	9436	10616	11816	
1031	1485	2478	3552	4871	5865	6628	7949	8609	9472	10645	11854	
1033	1503	2483	3564	4902	5894	6664	7962	8653	9478	10656	11856	
1046	1538	2485	3567	4966	5945	6669	7986	8659	9579	10677	11903	
1047	1650	2487	3585	5028	5946	6672	8025	8664	9616	10703	11963	
1054	1700	2500	3604	5044	5949	6684	8027	8692	9628	10731	11964	
1099	1729	2509	3609	5113	5985	6703	8034	8711	9657	10772	12007	
1100	1774	2572	3633	5117	5986	6708	8037	8712	9658	10784	12072	
1102	1789	2576	3634	5124	5997	6711	8057	8728	9673	10816	12098	
1105	1830	2590	3656	5129	6033	6712	8065	8742	9685	10853	12220	
1109	1915	2633	3715	5142	6046	6741	8070	8788	9712	10934	12240	
1112	1953	2662	3743	5173	6102	6757	8123	8849	9735	10987	12297	

Obligations à fr. 5000.

3854	3903	4027	4183	7347	7455	13173	13277	13361	13540
3877	3934	4033	4199	7380	7477	13181	13282	13370	
3878	3936	4110	4210	7417	7499	13211	13310	13391	
3893	3946	4164	4219	7431	7575	13260	13321	13411	

Toutes ces obligations cesseront de porter intérêt dès le 10 octobre prochain, par contre le capital en sera remboursé à notre caisse principale, à Bâle, à partir du même jour, contre la restitution des titres.

Nous ajoutons qu'il a été créé, par décision du Conseil d'administration du 27 février dernier, une nouvelle série d'obligations, qui sont offertes aux porteurs des obligations sorties au tirage en échange des titres à rembourser. Ceux de MM. les porteurs d'obligations qui voudront faire usage de cette offre, sont priés de nous en informer d'ici au 10 mai prochain au plus tard, en nous communiquant les numéros de celles de leurs obligations qui seront sorties au tirage.

Conditions de l'emprunt.

Les obligations sont émises au pair et en coupures de fr. 1000 et fr. 500. Elles sont au porteur, mais peuvent être nominales si le preneur en fait la demande.

L'intérêt à 5 % de ces obligations sera payé le 10 octobre de chaque année et en 1866 pour la première fois. Les obligations seront munies de coupons d'intérêt qui pourront être touchés, sans frais pour le porteur, à la caisse de notre Compagnie, à Bâle, ainsi qu'à Genève, Lausanne,

Neuchâtel, Berne, Soleure, Aarau, Lucerne, Zurich, ou à Francfort s/M et Stuttgart. Il sera compté à Francfort s/M et à Stuttgart 28 kreuzer pour un franc.

Ces obligations jouissent d'un privilège sur la propriété de la Compagnie avant toutes les actions émises ou à émettre, et au même titre que les obligations émises ou à émettre plus tard.

Il ne pourra jamais être émis des obligations d'un rang supérieur à celle-ci.

Le remboursement de ces obligations aura lieu à Bâle au plus tard le 10 octobre 1888. La Compagnie du Central se réserve cependant, de son côté, le droit d'effectuer le remboursement à l'expiration de la 4^e année, soit le 10 octobre 1869, ou au 10 octobre de l'une des années suivantes, après une dénonciation préalable de six mois.

Cette dénonciation sera annoncée par les feuilles publiques.

Nous saisissons cette occasion pour informer que les obligations dont les numéros suivent, sorties au tirage de l'année dernière, n'ont pas encore été présentées :

à fr. 500 :

662	1299	2160	4231	5295	5810	6511	6986	7824	8460	9233	11134
829	1300	2290	4267	5311	5846	6512	7021	7825	8516	9376	11498
908	1301	3357	4272	5349	5934	6605	7023	8001	8709	9652	11546
939	1358	3358	4574	5397	6143	6730	7730	8002	8867	9854	11590
943	1362	3373	4882	5581	6261	6790	7737	8068	8916	9864	11835
953	1378	3500	4919	5626	6335	6858	7802	8369	8917	9949	11965
1080	1676	3674	4964	5673	6376	6915	7819	8403	8946	10500	
1083	2001	3767	4980	5682	6384	6969	7820	8405	8950	10506	
1290	2025	3790	5230	5784	6394	6979	7822	8430	8954	11031	

à fr. 5000 :

3924 4062 4102 4114 4175 7296 7338 7446 13119 13171 13174
Bâle, le 10 avril 1865.

Pour le Comité de direction du chemin de fer Central-Suisse.

Le président, **A. SULGER.**

105. Une jeune fille de pasteur allemand, désirent apprendre le français, sans cependant pouvoir payer de pension, désirent entrer dans une famille pieuse où elle donnerait en échange les premiers principes de langue allemande, et se rendrait utile dans le ménage. S'adr. à M^{me} Reymond, notaire, route de la gare 19.

DÉPART. A. Walther, cordonnier, informe son honorable clientèle, qu'il quittera Neuchâtel dans le courant de juin, et prie les personnes qui ont des comptes à lui régler et qui devraient s'absenter avant cette époque, de bien vouloir les lui solder avant leur départ. De même, celles qui désireraient avoir encore de ses chaussures, voudront bien en hâter les commandes.

Louis Chézarin, chaudronnier, travaillant dans le canton depuis 50 ans, et aidé de son fils Giraud Chézarin, se recommande au public de la ville et des environs pour l'établissement des casseroles, dont il se charge au prix de 50 centimes pièce, petites et grandes. Il se charge également du rhabillage de tous les ustensiles de cuisine rentrant dans sa vocation, et il espère, par son exactitude, ainsi que par la bienfaisance de ses ouvrages et la modicité de ses prix, mériter la confiance qu'il sollicite. S'adr. à son domicile rue Fleury n° 6, à Neuchâtel.

AVIS

Un ou deux jeunes gens de bonne famille, ayant fait de bonnes études, pourraient apprendre en peu de temps et à des conditions favorables **L'ART DU DENTISTE** dans toutes ses branches. S'adr. à Levier-Greif, chir.-dentiste, à Neuchâtel.

ATTENTION. Le soussigné, naguère ténancier de l'hôtel du Lac à Auvernier, fait savoir à ses amis et connaissances, et au public en général, qu'il reprend dès-maintenant la suite de l'hôtel de la Côte, au haut du village d'Auvernier. Comme par le passé, il réserve une cordiale réception, une consommation de première qualité et des prix très-modiques, à toutes les personnes qui voudront bien visiter son établissement. On y trouvera toujours du poisson frais, table d'hôte et chambres à coucher très-confortables.

Louis Nicoud.

BAINS D'YVERDON.

Ouverts dès le 1^{er} mai.

Eaux thermales sulfureuses et alcalines. Bains de vapeur. Douches diverses. Chambre d'inhalation. Bons appartements, et pension de 1^{re} et 2^{me} table, à prix modérés. — Ventouseuse.

109. Un jeune homme de 16 ans, fort et intelligent, parlant les deux langues, désire entrer de suite dans une maison de commerce ou magasin. S'adresser sous lettres affranchies M. M. poste restante, à Berne.

110. Dans une bonne maison, où l'on jouit d'une vie de famille et où une active surveillance est exercée, on prendrait en pension un ou deux jeunes gens désirant fréquenter le collège ou des apprentis de commerce. S'adr. au bureau d'avis.

2. Marie-Louise-Constance, 1 mois, fille de Jean-Baptiste-Camille Corbat et de Marie-Joséphine-Éléonore née Thénaz, bernois.

Rectification à l'état civil publié dans le n° de samedi passé.

Lisez: 24 avril. Jacob Wäber, 41 ans, 7 mois, jours, cordonnier, époux de Elisabeth née Wäber, bernois.

ETAT CIVIL DE COLOMBIER et AUVERNIER.

AVRIL. — Mariages.

Jacques Dubuisson, menuisier, de Fleurier, dom. à Colombier, et Anna-Barbara Schwab, domestique, dom. à Colombier.

Charles-Edouard Bonnet, notaire, d'Auvernier où il est domicilié, et Anna-Pauline Paris, dom. à Colombier.

Henri-Frédéric Perrochet, graveur, de Neuchâtel, dom. à Auvernier, et Caroline-Wilhelmine Colin, dom. à Corcelles.

Frédéric-Louis Méroz, journalier, de Neuchâtel, dom. à Serrières, et Elisabeth Niklaus, domestique, dom. à Colombier.

Naissances.

Le 29 mars. Jules-Emile, à Jean-Rodolphe Mery et à Louise née Perro, bernois, dom. à Colombier.

Le 5 avril. James-Louis, à David-Henri Maire, de la Sagne et des Ponts, et à Elise-Augustine née Pierrehumbert, dom. à Auvernier.

7. Edouard-Augustin, à Louis-Edouard Apothélos et à Marie-Cécile née Vuille, vaudois, dom. à Colombier.

8. Paul-Emile, à Henri-Louis Miéville et à Adèle née Houmar, de Neuchâtel, dom. à Colombier.

14. Rose-Adèle, à Charles-Albert Perret et à Rose-Marianne née Bippus, de la Sagne, dom. à Colombier.

19. François-Charles-Auguste, à François-Xavier-Jules Riche et à Marie-Lucine-Célestine née Grossard, français, dom. à Auvernier.

19. Rachel-Emma, à Ulysse Jeanneret et à Louise-Emma née Robert, du Locle, dom. à Auvernier.

Décès.

7 avril. Rose-Pauline, 2 mois, 24 jours, fille de Fritz-Alcide Duchêne et de Marie-Louise née Morel, de Vauxmarcus dom. à Colombier.

7. Edouard-Augustin, 1 jour, fils de Louis-Edouard Apothélos et de Marie-Cécile née Vuille, vaudois, dom. à Colombier.

17. Elisabeth-Marie, 4 mois, 11 jours, fille de Eugène Morel et de Marianne née Chautems de Colombier, où il est domicilié.

30. Anna, née Laubscher, 48 ans, 6 mois, femme de Charles-Henri Galland, d'Auvernier et de Neuchâtel, dom. à Auvernier.

Les regrets unanimes qu'a laissés la mort de M. le professeur Perret-Gentil dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu personnellement ou par la lecture de sa belle traduction de l'Ancien Testament, ont décidé les soussignés à entreprendre une réimpression de la partie de son ouvrage intitulée: *Les Hagiographes et les Prophètes*. Epuisé depuis longtemps, ce volume, qui forme le complément indispensable de la traduction des livres historiques, publiée plus récemment, est aujourd'hui vivement regretté par toutes les personnes qui possèdent le dernier ouvrage. Un grand nombre d'autres attendent la réimpression pour se procurer l'ouvrage complet. Nous croyons donc combler une lacune dans la plupart des bibliothèques privées, en même temps que rendre hommage à la mémoire d'un homme éminent, par la publication d'une nouvelle édition des Hagiographes et Prophètes, absolument conforme à l'édition originale.

Toutefois, comme nous désirons pouvoir livrer soit l'ouvrage entier, soit une partie seulement, à des conditions exceptionnellement favorables, nous n'entreprendrons cette publication que dans le cas où une souscription assez forte nous en assurerait d'avance un écoulement suffisant.

Dans ce but nous ouvrons dès-à-jour'hui une souscription aux conditions suivantes:

L'ouvrage complet soit: les Hagiographes et les Prophètes et les Livres historiques, sera livré aux souscripteurs au prix de fr. 12, au lieu de fr. 22 qu'il coûtait dans l'origine.

Les personnes qui, possédant déjà les Livres historiques, ne voudraient souscrire que pour

Société neuchâteloise d'horticulture.

En conformité de l'art. 8 des Statuts, l'assemblée générale des actionnaires de la Société neuchâteloise d'horticulture est convoquée pour le jeudi 11 mai prochain, à 11 heures, dans la petite salle des concerts à Neuchâtel.

Ordre du jour:

Compte-rendu du conseil d'administration. Pour être admis, MM. les actionnaires doivent être porteurs de leurs titres d'actions.

A teneur de l'art. 10 des Statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire porteur de leur procuration et de leurs titres.

Le comité d'administration.

Le colonel Thornbury, Boine, n° 2, s'étant décidé à quitter cette ville dans le milieu du mois, il prie les personnes qui auraient des comptes à lui présenter, de le faire le plus tôt possible.

Le soussigné rappelle aux propriétaires de voitures qui n'auraient pas assez de place pour les cacher, qu'il se charge de les remiser, soit par mois ou à l'année, à un prix très-modéré. Antoine Horz, sellier, rue St-Maurice.

Les personnes qui ont abandonné des bateaux au Crêt et à l'Évole, les nuits de dimanche et lundi, sont priées de venir régler au plus vite pour s'éviter des poursuites en justice.

Il est offert dès-maintenant une bonne récompense à toute personne qui pourrait me signaler ou prendre sur le fait les auteurs de ces actes de mauvaise foi. Jean STAMPELI.

Les tirs de la Compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel devant commencer incessamment, les personnes qui seraient disposées à remplir l'emploi de **cibarrés et sonneurs**, sont priées de vouloir bien se faire inscrire auprès de M. Henriod, commandant, président de la compagnie. Le comité.

ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

NAISSANCES.

Le 23 avril. Frédéric-Henri, à Frédéric-Henri Moser et à Louise-Elisabeth Bachmann née Jung, bernois.

24. Agnès, à Jean de Montmollin et à Sophie-Adèle-Augusta née de Pourtalès, de Neuchâtel.

DÉCÈS.

Le 1^{er} mai. Marie-Louise née Tissot, 40 ans, 4 mois, 18 jours, horlogère, veuve de David Calame, du Locle.

OBSERVATIONS SUR LES PHÉNOMÈNES PÉRIODIQUES DE LA NATURE faites à Chaumont par M. Sire, instituteur.

Avril 28. Premières fleurs de gentiane excisa, de dentaire à feuilles ailées, du bouleau blanc, de la violette canine, du groseiller à grappes rouges [ribes rubrum], du groseiller épineux; premier mouvement des pousses de diff. pins (les sapins rouges ou blancs ne poussent pas encore); trouvé un orvet tué.

29. Les premières orges sont bien levées; des pois plantés le 22 commencent à lever. Jeunes feuilles du tremble. Un serpent tué près de l'école a été pris pour une vipère: je n'ai pu le voir.

30. Dernières fleurs de l'anémone sylvie. Pleine floraison du cerisier, de la gentiane printanière, de la gentiane excisa. Premières fleurs du lilas commun (hôtel), du saule à feuilles d'amandier. Boutons à fleurs du muguet.

Mai 1^{er}. En pleine floraison: Le bouleau blanc, le saule à feuilles d'amandier, l'orobe printanier, les érables platanoides et à feuill. d'obier, la mercuriale vivace, la primevère offic., le frêne, la violette canine.

2. Encore des fleurs d'ellébore fétide et même des boutons, une grande partie avortent, probablement parce qu'il fait trop chaud ou trop sec. Apparition d'un martinet. On achève les semailles, on plante les pommes de terre.

3. Deux serpents tués au Chaumont Pury, ont été pris pour des vipères.

4. Fin de la floraison des primevères officinales, des premiers cerisiers, du cerisier mahaleb (Quinot), de l'orobe printanier, de la mercuriale vivace, de la dentaire à feuilles ailées, de la renoncule dorée, du cornus mas (Chaumont Bosset), de l'anémone sylvie, de la grande primevère (crête de Chaumont). En pleine floraison: Les premiers griottiers, le sureau à grappes, l'euphorbe petit-cyprès, le groseiller rouge, le buis (Ch. Bosset à l'hôtel). Premières fleurs du trèfle des prés, du lotier corniculé, du noyer, du viorne latana (Ch. Bosset), de l'anthyllide vulnéraire. Premières feuilles nouvelles du sapin blanc (Ch. Bosset, dans le bas), les bourgeons du pin arle ont de 1 à 3 centimètres, ceux des sapins dans le voisinage sont à peine en mouvement. Pleine feuillaison des tilleuls. Premières feuilles du frêne et feuillaison du chêne (Ch. Bosset à l'hôtel). Formation des graines de l'orme à petites feuilles. Premier mouvement des bourgeons des sapins (haut Chaum.).

Les observations desquelles l'endroit n'est pas indiqué, sont faites sur la crête de la montagne ou dans son voisinage immédiat.

les Hagiographes, recevront ce volume séparé au prix de fr. 6.

La souscription restera ouverte jusqu'au 30 juin prochain. Passé ce terme l'ouvrage complet se vendra au prix de fr. 26, et chaque partie séparément au prix de fr. 8.

Nous osons espérer que des conditions aussi favorables détermineront un grand nombre de personnes à se procurer un ouvrage qui restera un monument de notre église neuchâteloise, et un souvenir d'un homme aussi distingué par sa science que par son caractère.

Nous ajouterons, en terminant, que nous sommes en mesure de fournir le volume contenant les Livres historiques aux personnes possédant déjà les Hagiographes, au prix réduit de fr. 6.

DELACHAUX et SANDOZ.

Neuchâtel, 1^{er} mai 1865.

Nouvelles.

Etats-Unis. — Le spectacle qu'a offert le peuple des Etats du Nord depuis le jour de la mort de Lincoln, est certainement grandiose, et l'expression de la douleur publique y a été aussi énergique et passionnée qu'universelle. Partout les villes tendues de noir, le deuil peint sur tous les visages, des orateurs improvisés dans les rues, d'immenses meetings se réunissant pour consigner dans des résolutions patriotiques leurs sentiments d'affliction en même temps que leur attachement à l'Union, enfin les affaires suspendues pendant plusieurs jours.

Les funérailles de M. Lincoln ont eu lieu sans que la tranquillité ait été troublée, et d'après le programme que nous avons indiqué mercredi. M. Seeward et son fils continuent à être en bonne voie de guérison.

Jusqu'aux dernières nouvelles, les assassins n'étaient pas encore arrêtés, mais les mesures les plus énergiques ont été adoptées. Ainsi une récompense de 100,000 dollars est promise à qui arrêtera les coupables, et toute personne convaincue de leur avoir donné asile sera punie de mort. On a déjà saisi plusieurs personnes dont quelques-unes ont dû être relâchées; on croit cependant tenir un des complices de Booth.

L'armée de Johnstone est la seule armée confédérée digne de ce nom, qui tienne encore la campagne. On assure qu'elle a capitulé. Columbus, Montgomery, et d'autres villes importantes des Etats rebelles se sont rendues.

Le général Lee a adressé un adieu à ses soldats; tout en les louant de leur courage et de leur persévérance, il dit qu'il a cédé devant la force des circonstances. En apprenant l'assassinat de Lincoln, Lee aurait dit: « Je croyais bien notre cause perdue, mais au moins elle était pure. » Après quoi il s'est renfermé chez lui et il n'a plus voulu recevoir personne.

France. — L'empereur est arrivé le 3 à Alger, en bonne santé.

Un violent incendie a éclaté hier à Morteau, près de notre frontière neuchâteloise, et détruit 43 maisons. Grand désastre! Presque rien de sauvé.

Neuchâtel. — L'exercice du droit électoral, sur lequel repose tout notre système de gouvernement, devrait être entouré de toutes les garanties propres à en assurer l'entière sincérité. Sous ce rapport le mode de votation, tel qu'il est pratiqué chez nous, est susceptible de nombreuses améliorations. Mais puisque les électeurs sont encore obligés d'entrer à la fois en masse et par centaines dans le local des élections, il faut que tous ceux qui tiennent à voter eux-mêmes et à faire usage du plus noble droit du citoyen, apportent une attention vigilante à l'accomplissement de ce devoir.

Il faut que chaque électeur, en entrant demain au temple, garde soigneusement l'enveloppe qu'il recevra en échange de sa carte d'entrée, et ne s'en désaisisse sous aucun prétexte.

Il faut qu'il refuse absolument l'échange qu'on pourrait lui proposer, à peine entré au temple, de son enveloppe contre une autre, dans laquelle un bulletin de vote, imprimé ou écrit, aurait déjà pu être introduit.

Il faut enfin qu'il introduise dans cette enveloppe un seul bulletin imprimé ou écrit, portant les noms de onze candidats, à moins qu'il ne préfère écrire ces noms sur l'enveloppe même.

Voici les noms des candidats au Grand-Conseil, proposés aux électeurs libéraux de Neuchâtel, et sortis du vote de l'assemblée préparatoire de la salle des Concerts, revêtue d'environ 400 électeurs :

Candidats libéraux :

Paul JEANRENAUD, Directeur des postes.
Henri JACOTTET.
Alphonse DUPASQUIER fils.
Lucien ANDRIÉ, Juge de paix.
Jean MONTMOLLIN, Capitaine fédéral.
Ulysse GIRARD.
Charles-Henri MARET.
Benoît LAMBERT, Contrôleur des postes.
Charles FAVARGER.
Charles JEANJAQUET, fabr. d'horlogerie.
Louis MICHAUD.